

"La question royale en Belgique" dans Le Monde (9 mars 1950)

Légende: Le 9 mars 1950, Paul-Henri Spaak, ancien Premier ministre de Belgique et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, livre dans le quotidien français Le Monde ses impressions sur la question royale qui divise la Belgique.

Source: Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 09.03.1950, n° 1 592. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"la_question_royale_en_belgique"_dans_le_monde_9_mars_1950-fr-4b703f68-76e5-4d1e-9626-4a6437037044.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La question royale en Belgique

Par Paul-Henri Spaak

ancien président du conseil de Belgique, président de l'Assemblée consultative européenne

C'est donc décidé, dimanche 12 mars cinq millions de Belges environ, hommes et femmes, vont être appelés à répondre par oui ou par non à cette question : « Désirez-vous que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? »

La Belgique avait étonné le monde après sa libération par la rapidité de son relèvement. Alors que plusieurs pays européens se débattaient encore dans les difficultés inévitables de l'après-guerre, elle avait retrouvé la plus grande partie de sa prospérité, amélioré largement sa législation sociale. Elle travaillait dans le calme et dans l'ordre de ses institutions démocratiques retrouvées.

C'était trop beau pour durer. Elle est aujourd'hui passionnément divisée entre partisans et adversaires du roi Léopold III et traverse une crise politique dont personne ne peut prévoir les étapes, mais dont l'issue, quelle qu'elle soit, la laissera affaiblie pour un temps.

L'étranger assiste déconcerté à ce spectacle et comprend mal qu'un peuple connu pour son solide bon sens risque de compromettre dans une cruelle bataille politique les incontestables avantages que lui avaient procurés son courage et son travail.

Il est très difficile d'expliquer objectivement les causes de la question royale. Je suis personnellement opposé au retour du roi, et je puis par conséquent dire les raisons que mes amis et moi faisons valoir à l'appui de notre opinion, mais il me serait beaucoup plus difficile d'indiquer clairement pourquoi un grand nombre de Belges restent sincèrement fidèles au roi et désirent son retour. Dans un article qui paraîtra sans doute à l'étranger je me devais de faire impartialement cette remarque.

D'abord disons ce que la question royale n'est pas. Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie ; que leurs reproches s'adressent seulement à la politique et à la conduite personnelles du roi Léopold III. Mais au fur et à mesure que se développe la discussion il semble bien que deux conceptions de la monarchie s'affrontent, l'une strictement constitutionnelle et parlementaire, basée sur l'adage : le roi règne mais ne gouverne pas, et une autre, très différente, dont les partisans semblent admettre à la fois que le roi peut avoir sa politique personnelle et qu'étant inviolable personne n'a le droit de la critiquer.

Dès lors les reproches que font au roi ses adversaires prennent toute leur importance, et derrière les faits se dessine une grave controverse sur la manière dont l'institution royale doit s'exercer.

Les reproches essentiels que l'on fait au roi sont en effet d'ordre constitutionnel.

On prétend qu'en mai 1940, au moment où la Belgique fut attaquée par l'Allemagne, il a pratiqué une politique personnelle ; qu'il n'a pas respecté les obligations internationales du pays, qui l'obligeaient, même après la défaite des Flandres, à continuer la lutte, qu'il a de sa seule autorité mis fin à la guerre pour la Belgique dès le 28 mai 1940 ; qu'il a repris une position de neutralité, mettant sur le même pied l'Allemagne, qui avait attaqué son pays, et les Franco-Anglais, venus à son secours ; qu'il a persisté dans cette attitude jusqu'à la victoire, refusant de la rectifier malgré les appels qui lui furent adressés ; qu'il a joué sur deux tableaux, cherchant à se réserver des possibilités politiques quelle que fût l'issue de la guerre, et qu'il a fait tout cela contrairement à l'avis formel d'un gouvernement d'union nationale qui le supplia d'abord de ne pas s'engager dans cette voie, puis le supplia d'en sortir.

A mon avis ces reproches sont fondés, et le résumé de la position prise par le roi pendant la guerre, que je viens de faire en quelques phrases, est l'expression de la vérité, que l'histoire impartiale confirmera.

Dans les documents publiés par le roi lui-même les aveux de cette politique abondent. Ecrivant au roi d'Angleterre le 25 mai 1940, il disait : « Le cadre entier des officiers et de l'état-major étant en action, il y a impossibilité de créer une nouvelle force militaire belge. Dès lors l'aide que nous pouvons apporter aux Alliés viendra à cesser si notre pays est envahi. » Il ajoutait : « En restant dans mon pays je réalise pleinement que ma position sera très difficile, mais ma préoccupation essentielle sera d'empêcher mes compatriotes d'être obligés de s'associer à une action contre les pays qui ont aidé la Belgique dans sa lutte. »

Il me semble difficile de dire les choses plus clairement et de constater d'une manière plus formelle à la fois que la participation de la Belgique à la guerre est terminée et que dorénavant, sans passer bien entendu dans le camp de l'Allemagne (il ne manquerait plus que cela !), tout ce que l'on peut promettre encore c'est de ne rien faire contre les Anglais et les Français.

Dans un document publié en 1945, et que l'on appelle le « testament politique du roi », à la date du 25 janvier 1944, répondant à une ultime tentative du gouvernement belge alors à Londres qui lui demandait de clarifier sa position, Léopold III écrivait, tendant une nouvelle fois à justifier ce qu'il avait fait en 1940 : « Au moment où les Alliés étaient terrassés par un désastre foudroyant et l'ennemi exalté par des succès militaires sans exemple, c'est en partageant l'adversité de mon armée et de mon peuple que j'affirmais l'indissoluble union de la dynastie et de l'Etat, et que je sauvegardais les intérêts de la patrie, quelle que fût l'issue de la guerre. »

De nouveau est-il possible pour le roi de déclarer plus clairement que n'ayant plus une confiance absolue dans la victoire des Alliés il a cru nécessaire d'essayer de ménager les deux camps ?

C'est cela qu'un grand nombre de Belges ne peuvent lui pardonner ; c'est cette politique-là qu'un grand nombre de Belges, combattants et résistants, se refusent à ratifier aujourd'hui.

Cette politique était anticonstitutionnelle, étant personnelle ; faite contre l'avis des ministres, qui refusaient d'en prendre la responsabilité, elle était de plus détestable, car si l'ensemble des Belges l'avaient suivie 1945 les aurait trouvés dans le camp des vaincus et non dans celui des vainqueurs.

A ces reproches politiques d'une incontestable gravité s'ajoutent une série de faits qui ont profondément blessé la sensibilité des Belges, patriotes, démocrates et antinazis : le voyage du roi à Berchtesgaden en 1940 et la tasse de thé prise avec Hitler ; le télégramme de condoléances au roi d'Italie au moment de la mort du prince de Savoie, qui avait combattu en Afrique contre les troupes anglo-belges ; les conditions étranges et assez humiliantes du second mariage ; l'autorisation accordée par le Führer, les félicitations et les fleurs qui l'accompagnaient ; les voyages de plaisir en Allemagne et en Autriche chez des nazis notoires, et enfin cet extraordinaire incident qui vient seulement d'être révélé il y a quelques jours : le reprise par le roi en pleine guerre et en pleine occupation de ses titres allemands de duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, que le roi Albert avait renoncé à porter depuis 1920, et dont il n'avait plus été fait mention depuis cette date dans les actes officiels concernant la famille royale de Belgique.

Tout cela soulève une tempête de protestations véhémentes, de polémiques passionnées et très pénibles. Qu'en sortira-t-il ? Il est très difficile de le prévoir.

Mathématiquement le roi, qui n'est officiellement défendu que par le parti social-chrétien et par quelques libéraux dissidents, ne semble pas pouvoir obtenir les 55 % des voix qu'il a jugées lui-même nécessaires pour que son retour au trône pût être envisagé. Mais certains facteurs politiques et sentimentaux joueront certainement, dans des sens d'ailleurs opposés, et dès lors il serait téméraire de pronostiquer un résultat.

La seule certitude c'est, hélas ! que la Belgique se trouve dans une situation grave due principalement à l'extraordinaire entêtement de son roi ; que le pays sortira de cette lutte profondément divisé et certainement affaibli, et que par là, pour des raisons trop évidentes, la crise belge est devenue un élément peu favorable de la situation internationale.

L'Europe a besoin de calme. Elle devrait concentrer toutes ses forces sur les vrais problèmes qui se posent à elle d'une façon si urgente ; la Belgique aujourd'hui en est détournée. C'est un malheur pour elle et pour les autres nations.